الوكالة الوطنية للتدبير الاستراتيجي لمساهمات الدولة وتتبع نجاعة أداء المؤسسات والمقاولات العمومية
ANGSPE
Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de suivi des performances des établissements et entreprises publics

ANGSPE - 05 - 2024

15 MAI 2024

DECISION

Le Directeur Général
de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations
de l'État et de Suivi des Performances des Établissements et Entreprises Publics

Vu la loi n°82-20 portant création de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de Suivi des Performances des Établissements et Entreprises Publics (ANGSPE) promulguée par le Dahir n°1.21.96 du 15 Dou Al-hijja 1442 (26 juillet 2021).

Vu la loi n°31-13 relative au droit d'accès à l'information (DAI), promulguée par le Dahir n°1-18-15 du 22 février 2018.

Vu la Circulaire n° 2 du 25 décembre 2018 du Ministre Délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique, relative à la désignation de ou des personnes chargées d'accéder aux informations détenues par les organismes concernés par la mise en application de la loi n°31-13 susvisée.

Vu le dahir 1-22-45 du 22 juillet 2022, portant nomination de M. Abdellatif ZAGHNOUN en qualité de Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de Suivi des Performances des Établissements et Entreprises Publics (ANGSPE).

- DECIDE -

ARTICLE 1ER : Il est institué au sein de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de Suivi des Performances des Établissements et Entreprises Publics (ANGSPE) une commission dite « Commission du droit d'accès à l'information ».

ARTICLE 2 : La commission visée à l'article premier ci- dessus est régie par la charte, visée en annexe de la présente décision, qui définit ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.
Ladite charte fait partie intégrante de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision entre en vigueur à compter de la date de sa signature.

Abdellatif Zaghnoun
Directeur Général

ملتقى رنقة الرز ورنقة الرام - قطاع 11 حي الرياض الرباط - الهاتف : 66 27 54 37 5 212+ الفاكس : 91 40 56 37 5 212 +
Angle rue Arroz et rue Arram – Secteur 11 – Hay Riad, Rabat Tél : +212 5 37 54 27 66 – Fax : + 212 5 37 56 40 91 Contact : contact@angspe.ma